

ZAC La Fayette - Réalisation du terminal bus - Acquisition de terrain à la Société d'Équipement du Département du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a réalisé le terminal bus dans le périmètre de la ZAC La Fayette. Il convient de régulariser la situation foncière en autorisant l'acquisition, par la Ville, du terrain d'emprise de la construction, d'une surface de 89 a 16 ca, cadastré section EN n° 442.

L'acquisition à la SEDD, aménageur de la ZAC, s'opérera gratuitement, conformément au bilan révisé de l'opération «ZAC La Fayette», approuvé par le Conseil Municipal du 4 octobre 1993.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 28 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'acquisition gratuite à la SEDD du terrain d'emprise du terminal bus et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif d'acquisition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.